

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LUMBRES
EN DATE DU JEUDI 05 AVRIL 2018**

• **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :**

A l'unanimité, Madame Marie-Laurence BERQUEZ est élue secrétaire pour l'ensemble de la séance du Conseil Municipal du Jeudi 05 Avril 2018.

• **LE COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

• **ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 :**

Madame Françoise DEGREMONT, 1^{ère} Adjointe au Maire, soumet au Conseil Municipal le compte administratif de l'exercice 2017, dressé par Madame Joëlle DELRUE, Maire.

Elle donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| LIBELLE | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
|-------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| | DEPENSE OU DEFICIT | RECETTES OU EXCEDENT | DEPENSE OU DEFICIT | RECETTES OU EXCEDENT | DEPENSE OU DEFICIT | RECETTES OU EXCEDENT |
| Résultats reportés | 0,00 € | 1 885 619,26 € | | 527 533,96 € | | 2 413 153,22 € |
| Part affectée à investiss | 1 110 716,04 € | | | | 1 110 716,04 € | |
| Opérations de l'exercice | 3 561 977,95 € | 4 309 385,61 € | 1 961 597,93 € | 2 191 437,66 € | | 977 247,39 € |
| Totaux | 4 672 693,99 € | 6 195 004,87 € | 1 961 597,93 € | 2 718 971,62 € | 1 110 716,04 € | 3 390 400,61 € |
| Résultat de clôture | | 1 522 310,88 € | | 757 373,69 € | | 2 279 684,57 € |
| Besoin de financement | | | | | | |
| Excédent de financement | | | 757 373,69 € | | | |
| Restes à réaliser DEPENSES | | | 1 987 048,00 € | | | |
| Restes à réaliser RECETTES | | | 552 807,00 € | | | |
| Besoin total de financement | | | 676 867,31 € | | | |
| Excédent total de financement | | | | | | |

Elle constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

Elle reconnaît la sincérité des restes à réaliser, décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

676 867,31 € au compte 1068 (recette d'investissement),
845 443,57 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).

• **LE COMPTE DE GESTION 2017 :**

Après délibération, les membres du Conseil Municipal adoptent, à l'unanimité, le compte de gestion.

• **LE BUDGET PRIMITIF 2018 :**

Il a été adopté à l'unanimité. Il s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- Section de Fonctionnement : **4 569 491,57 €**,
- Section d'Investissement : **3 138 389,26 €**.

• **TAUX D'IMPOSITION 2018 :**

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de retenir les taux suivants pour 2018 :

- Taux de la Taxe d'Habitation : **21,11 %**,
- Taux de la Taxe sur le Foncier Bâti : **21,18 %**,
- Taux de la Taxe sur le Foncier Non Bâti : **54,69 %**.

• **ATTRIBUTION, A L'UNANIMITE, DES SUBVENTIONS SUIVANTES :**

ASSOCIATIONS :

- Amicale Laïque Jean Macé : **8.000 €**
- Société de Chasse « La Saint Hubert » : **700 €**
- Les Tritons Lumbrois : **2.000 €**
- Graines de Culture : **1.000 €**
- Comité de Quartier Léon Blum : **800 €**
- Groupe Nature Georges Pontier : **350 €**
- Association par Monts et Vallées : **100 €**
- Judo Ju-jitsu Lumbrois : **750 €**
- Olympique Lumbrois : **22.800 €**
- Association « N'oublions jamais Lumbres Septembre 1944 » : **500 €**

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES :

- Association « N'oublions jamais Lumbres Septembre 1944 » : **2.000 €**
- Val'Aa'thlon : **500 €**

Ces subventions seront versées en Mai 2018 à l'exception de celle de l'Olympique Lumbrois qui sera versée par moitié en Mai et l'autre moitié en Septembre.

• **ADOPTION, A L'UNANIMITE, DES TARIFS POUR LE GALA DE DANSE :**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Gala de Danse de l'Ecole Municipale aura lieu le Samedi 02 Juin 2018 et propose de fixer les tarifs d'entrée suivants :

- Enfants de moins de 4 ans : **gratuit**,
- Enfants de 4 à 12 ans : **4 €**,
- A partir de 12 ans : **7 €**.

• **ECHANGE DE TERRAINS ENTRE LA COMMUNE ET M. ET MME DUMINIL :**

Lors du réaménagement de la Rue Henri Russel, un accord de principe avait été conclu entre la Commune de Lumbres et Monsieur et Madame DUMINIL demeurant 56, Rue Henri Russel à 62380 LUMBRES en vue de faciliter les travaux de ce quartier.

Les travaux ont bien été réalisés mais l'échange n'a jamais été finalisé.

En conséquence, Madame le Maire propose d'échanger les parcelles cadastrées Section D n^{os} 2108 et 2109, propriété de la Commune, d'une superficie de 52 Ca contre les parcelles cadastrées Section D n^{os} 2105 et 2106, propriété de Monsieur et Madame DUMINIL, d'une superficie de 29 Ca ; les frais notariés et de division cadastrale étant à la charge de la Commune de Lumbres.

Un avis favorable a été émis, à l'unanimité, à cette proposition et Madame le Maire est autorisée à signer l'acte notarié qui sera dressé par Maître Nathalie OUTTIER, Notaire à Lumbres.

• **MISE A JOUR, APPROUVEE A L'UNANIMITE, DU REPERTOIRE DES VOIES DE LA COMMUNE DE LUMBRES :**

Le répertoire des voies de la Commune de Lumbres n'est plus à jour. Une réactualisation de ce fichier s'impose. Aussi, chaque voie a été mesurée, ce qui fait apparaître le résultat ci-dessous :

| | | |
|--------|------------------|---------|
| Allée | Du Parc | 107 m |
| Chemin | D'Acquembronne | 243 m |
| | De l'Aby | 472 m |
| | De Mombreux | 983 m |
| | De la Passerelle | 206 m |
| | De Quelmes | 130 m |
| | Des Coquelicots | 1 096 m |
| | Du Pressart | 148 m |
| Cité | Denis Cordonnier | 118 m |
| | Des Castors | 240 m |

| | | |
|------------------|----------------------|-----------------|
| | Des Cheminots | 306 m |
| | Henri Sellier | 165 m |
| | Kennedy | 48 m |
| | Roger Salengro | 134 m |
| | Schaffner | 175 m |
| Impasse | Du Cimetière | 88 m |
| | Du Lycée | 267 m |
| | Macaux | 156 m |
| Le Val | | 3 274 m |
| Résidence | Casimir Gressier | 115 m |
| | Germaine Tillion | 373 m |
| | Guy Mollet | 163 m |
| | Havet | 48 m |
| | Léon Blum | 1 035 m |
| | Les Impressionnistes | 285 m |
| | Les Sars | 95 m |
| | Louise Michel | 57 m |
| | Pierre Bérégovoy | 200 m |
| | Roger Quilliot | 109 m |
| | Trézéguet | 309 m |
| Route | D'Acquin | 766 m |
| | Du Val | 515 m |
| Rue | Albert Thomas | 724 m |
| | Anatole France | 328 m |
| | Broncquart | 280 m |
| | Candide Couzin | 291 m |
| | Claude Clabaux | 150 m |
| | De l'Isle | 322 m |
| | Des écoles | 133 m |
| | Du 11 Novembre | 577 m |
| | Du 08 Mai | 426 m |
| | Du Dépôt | 175 m |
| | Emile Zola | 683 m |
| | Henri Russell | 746 m |
| | Jean Jaurès | 310 m |
| | Jean Moulin | 799 m |
| | Jules Guesde | 560 m |
| | Jules Leriche | 220 m |
| | Louis le Sénéchal | 170 m |
| | Marx Dormoy | 397 m |
| | Robert Dufour | 733 m |
| Salvador Allendé | 896 m | |
| ZAL des Rahauts | | 270 m |
| ZAC des Sars | | 296 m |
| TOTAL | | 21 912 m |

Les démarches nécessaires à l'actualisation de ces données seront accomplies auprès de la Direction des Finances Locales de la Préfecture d'Arras.

- **APPROBATION, A L'UNANIMITE, D'UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET MADAME ELIANE EVRARD POUR L'ALIMENTATION EDF DES PARCELLES CADASTREES SECTION D N° 1781 ET N° 1783 :**

Un certificat d'urbanisme opérationnel, enregistré sous le n° CUB 06253417L0030 déposé le 23/05/2017 par Madame Eliane EVRARD, demeurant 49 Route de Nielles à 62380 LUMBRES, prévoyant un projet de construction d'habitations (5 à 6 lots) sur les parcelles cadastrées Section D n° 1783 et n° 1781, a été refusé le 10 Juillet 2017 au motif que le terrain n'est pas desservi par un réseau de distribution d'électricité permettant un raccordement par un simple branchement.

Afin de pouvoir délivrer une division parcellaire favorable, un certificat d'urbanisme opérationnel favorable ou un permis de construire favorable, il y a lieu de procéder à une extension du réseau d'ENEDIS.

L'extension du réseau d'ENEDIS nécessaire à la viabilisation de ces terrains étant inférieure à cent mètres, peut être réalisé avec l'accord de Madame Eliane EVRARD et dans les conditions prévues par ENEDIS, sous réserve que le réseau correspondant dimensionné concorde exclusivement au besoin du projet, ne soit pas destiné à desservir d'autres constructions existantes ou futures prises en charge par la Commune et remboursé par Madame Eliane EVRARD conformément à l'article L332-15 du Code de l'Urbanisme.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Madame EVRARD a déposé le 23/03/2018 une division parcellaire en vue de réaliser quatre lots constructibles pour des maisons d'habitation.

Afin que cette demande reçoive un avis favorable, elle propose la signature d'une convention entre la Mairie et Madame EVRARD afin de fixer l'acquittement de la totalité des frais engagés par la Mairie par Madame EVRARD.

Madame EVRARD devra s'acquitter de la totalité des frais H.T. engagés par la Commune en une seule fois dès présentation d'une facture acquittée par la Commune et visée par la Trésorerie de Lumbres.

Madame le Maire est autorisée à signer la convention avec Madame EVRARD.

- **TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE DU VAL – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES :**

Afin de permettre la desserte en assainissement eau potable et eaux pluviales de la nouvelle gendarmerie en construction Chemin Sainte Geneviève, il y a lieu de procéder aux travaux d'aménagement de la Route du Val.

La Commune de Lumbres et le SIDEALF envisagent donc une action commune visant à réaliser des travaux de VRD et d'aménagement de la Route du Val, ceci en vue de réduire les nuisances pour les riverains d'une éventuelle double intervention et également donner une cohérence d'aménagement entre les deux intervenants (Commune et SIDEALF).

Une opération conjointe serait ainsi menée en 2018. Celle-ci s'appuierait sur la passation d'une convention entre la Commune de Lumbres et le SIDEALF via un groupement de commandes en vue de n'avoir qu'un seul bureau d'études et des entreprises communes.

Conformément au Code des Marchés Publics relatif aux groupements de commandes, la Ville de Lumbres se propose d'être le coordonnateur du groupement pour la passation des marchés nécessaires à cette opération (travaux, coordonnateur sécurité...). Elle constituera le dossier de consultation des entreprises, lancera la procédure de consultation (Marché à procédure adaptée) et se chargera du processus de passation, le SIDEALF restant bien entendu associé à toute la démarche.

Madame le Maire de Lumbres, en tant que pouvoir adjudicataire, sera chargée de l'attribution du marché comme il est précisé dans la convention de groupement de commandes.

Le Maire de LUMBRES, en tant que pouvoir adjudicataire du coordonnateur de groupement de commandes, signera et notifiera le marché au nom de chaque membre du groupement. Ensuite, chaque membre se chargera directement de la bonne exécution de son propre marché.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

- de réaliser les travaux Route du Val,
- de réaliser avec le SIDEALF un groupement de commandes,
- de désigner la Commune de LUMBRES coordonnateur du groupement de commandes,
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de groupement de commandes.

• **QUESTIONS DIVERSES :**

- **ADOPTION, A L'UNANIMITE, DE LA REVENTE DE L'INTEGRALITE DES PARTS SOCIALES DETENUES PAR LA COMMUNE DE LUMBRES AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE POUR UNE VALEUR DE 1.500 €.**
- **APPROBATION, A L'UNANIMITE, DE L'INDEMNISATION DE LA COMMUNE PAR L'ASSURANCE MMA D'UN MONTANT DE 1 594,80 € SUITE A L'ENDOMMAGEMENT DU TROTTOIR DU CHEMIN D'ACQUEMBRONNE PAR UN VEHICULE AGRICOLE.**